

DESTINATAIRES : Tout le personnel, gestionnaires et médecins du CISSS des Laurentides

EXPÉDITEUR : Sylvain Pomerleau, directeur général adjoint - Programme santé physique générale et spécialisée, de l'enseignement et de la recherche

DATE : 26 mars 2020

OBJET : **RESTRICTIONS DE SORTIE AUX FUMEURS ADMIS DANS NOS INSTALLATIONS**

Pour des raisons de sécurité du personnel et de notre clientèle, les usagers admis dans nos installations **ne seront plus autorisés à sortir pour aller fumer à l'extérieur du bâtiment**, qu'ils soient, ou non, un cas suspecté COVID-19.

Cette consigne est établie de façon temporaire et vise à diminuer au maximum les entrées et sorties dans nos installations.

Nous invitons les médecins et les autres professionnels de la santé habilités à prescrire des thérapies de remplacement de la nicotine (timbres, gommes et pastilles de nicotine) aux usagers fumeurs dépendants à la nicotine afin de faciliter leur séjour et la gestion des symptômes de sevrage. N'hésitez pas à utiliser le nouveau [Formulaire Soutien à l'abandon du tabagisme \(MSSS\)](#)

Activités des Centres d'abandon du tabagisme suspendues

En raison de la mobilisation des infirmières pour les activités liées à la pandémie, l'offre de services des Centres d'abandon du tabagisme est temporairement suspendue.

Toutefois, les usagers peuvent obtenir du soutien, du lundi au vendredi, auprès de la Ligne 1 866-JARRETE (527-7383), pour par messagerie texte Arrêter le Tabac (SMAT), disponible 24h/7jours, en textant le mot-clé « off » au 20202 pour s'inscrire gratuitement.

Pour plus d'information, visitez <https://quebecsanstabac.ca/jarrete/>